

COMMUNE DE HUNTING

SEANCE ORDINAIRE DU 29 MARS 2018

Sous la présidence de M. Cédric PAYNON, Maire

Présents : FOUSSE Louis, COUILLAULT Béatrice, BONNET François,
EL MOUAFAK Nadia, EVEN Christine, GERARDY Pierre-Paul,
GUIRKINGER Sandra, SADLER Jessica

Excusés avec Procuration :

WIBRATTE Olivier donne procuration à Cédric PAYNON
LECOMTE Michel donne procuration à GERARDY Pierre-Paul

Excusés sans Procuration :

LAUER Chantal
TRONCA Nadine

1. Communication du Maire

Par délibération du Conseil du 27 mai 2014 et en application de l'article L 2122-22 et du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal a donné délégation au Maire sur les matières prévues par les textes. En conformité avec ces derniers et par la présente communication, il rend compte au Conseil des décisions prises dans ce cadre.

Arrêté du Maire :

- Arrêté n°4/2018 du 13 mars 2018 **pour réduction circulation sur une seule voie et interdiction de stationner - rue de la croix - du 14 au 28 mars 2018** en raison de travaux d'assainissement ;

2. Vote du Compte Administratif 2017

Après s'être fait présenter le Compte administratif de l'exercice considéré ainsi que l'état des Restes à Réaliser, **le Conseil municipal donne acte à l'unanimité des membres présents de la présentation du compte administratif**, lequel peut se résumer ainsi :

| | | |
|-------------------------|-------------------|---------------------|
| Investissement : | Recettes : | 198 623.55 € |
| | Dépenses : | 263 584.18 € |
| Fonctionnement : | Recettes : | 445 208.11 € |
| | Dépenses : | 350 448.09 € |

Et reconnaît la sincérité des restes à réaliser de la section investissement, pour un montant total de dépenses de **26 450€**.

3. Compte de gestion 2017

Le Conseil municipal, après s'être fait présenté le Compte Administratif de l'exercice 2017 et après avoir pris acte de l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2017 par le Receveur municipal à la Trésorerie de Sierck les Bains **déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

COMMUNE DE HUNTING
SEANCE ORDINAIRE DU 29 MARS 2018

4. Affectation des résultats

Résultats budgétaires de clôture :

| | | | Exercice N | Ra cumulé | Restes à réaliser | Résultat de clôture |
|-----------------------|----------|-----------|-------------------|-------------------|-------------------|---------------------|
| Investissement | Recettes | 23 131.63 | 198 623.55 | | | |
| | Dépenses | | 263 584.18 | | 26 450.00 | |
| | Solde | - | -64 960.63 | -41 829.00 | | -68 279.00 |
| Fonctionnement | Recettes | 3 209.49 | 445 208.11 | | | |
| | Dépenses | | 350 448.09 | | | |
| | Solde | - | 94 760.02 | 97 969.51 | | 29 690.51 |

Le Conseil municipal, statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2017, constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de **94 760.02€**, et un déficit d'investissement de **68 279€** l'assemblée décide à l'unanimité d'affecter au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) la somme de **68 279€** et d'affecter au compte 002 (Résultat reporté) la somme de **29 690.51€**.

5. Convention MATEC – Contrôle des poteaux incendie

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE

Faisant suite à la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 (article 77) et au décret n°2015-235 du 27 février 2015, le SDIS a dû mettre en place un Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie, assuré majoritairement au travers des 24 000 poteaux d'incendie présents sur le territoire de la Moselle.

Jusqu'à présent, le contrôle de ces poteaux d'incendie était réalisé par les sapeurs-pompiers. Compte tenu de la réglementation susvisée qu'il faut désormais mettre en application, les communes (ou leurs intercommunalités dans l'éventualité du transfert de compétence de la DECI) sont désormais dans l'obligation de réaliser les contrôles techniques trisannuels des poteaux d'incendie à compter de 2019.

En complément, et afin que cette charge ne grève pas les finances communales et n'entraîne pas de nouvelles contraintes techniques, deux mesures sont proposées aux collectivités :

- d'une part, une baisse des cotisations obligatoires au SDIS équivalente au plus au coût du contrôle annuel des poteaux réalisé par les sapeurs-pompiers.
- d'autre part, la mise en place d'un groupement des commandes par territoire ce qui permettra d'optimiser et réduire le coût de ces contrôles.

La mise en place du groupement n'engendrera aucun frais pour la collectivité. En effet, le Département de la Moselle, au titre de la solidarité territoriale et lui-même propriétaire d'une vingtaine de poteaux d'incendie sur les sites départementaux, prendra en charge à la fois les études, la constitution du cahier des charges pour les consultations des entreprises, les mesures de publicité qui y sont liées ainsi que le suivi de la bonne exécution du marché par Moselle Agence Technique, en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage.

COMMUNE DE HUNTING
SEANCE ORDINAIRE DU 29 MARS 2018

Compte tenu de ces éléments, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux sont invités à adopter les points ci-dessous.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, notamment son article 28,

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,

Vu la note explicative de synthèse ci-dessus,

L'exposé du Maire entendu,

APPROUVE la constitution d'un groupement de commandes, pour lequel le Département de la Moselle sera coordonnateur, et la convention correspondante dont le projet est joint en annexe ;

AUTORISE le lancement de la (des) consultations et la passation des contrats correspondants ainsi que la signature de toutes pièces nécessaires à l'exécution de ces contrats ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement de commandes et ses annexes éventuelles, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité.

- Fin de la séance à 21H

PAYNON Cédric

FOUSSE Louis

COUILLAULT Béatrice

BONNET François

EVEN Christine

EL MOUAFAK Nadia

GERARDY P.-Paul

GUIRKINGER Sandra

SADLER Jessica